

Menton, le 11 décembre 2020

Communiqué de presse

**Rencontre avec le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes
Le 11 décembre 2020**

Députée de terrain, Madame Alexandra VALETTA-ARDISSON a été sollicitée par des entrepreneurs des Alpes-Maritimes ayant eu leur demande de fonds de solidarité rejetée.

Sensible à leur appel, Alexandra VALETTA-ARDISSON a rencontré ce jour Monsieur Claude BRECHARD, Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes afin d'aborder avec lui les **conditions d'éligibilité au fonds de solidarité et s'assurer que les derniers assouplissements annoncés par le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance étaient bien appliqués dans les Alpes-Maritimes.**

Le Directeur de la DDFIP des Alpes-Maritimes l'a informé que le **dispositif** pour bénéficier du fonds de solidarité avait été **automatisé dès le départ, pour que les entreprises éligibles puissent être payées en 3 jours.**

Il lui a précisé cependant que lorsqu'il y avait une dette fiscale ou sociale au 31/12/2019, le dossier était rejeté automatiquement et transféré à une « **task force** » de **12 personnes mise en place** pour traiter le plus rapidement possible ces cas qui représentent environ 1 dossier sur 1 000.

Aujourd'hui, la DDFIP des Alpes-Maritimes lui a confirmé bien accorder le fonds de solidarité dès l'instant où : la dette de 2019 était sous plan de règlement ou qu'elle avait été payée ou qu'elle était sous délai de paiement accordé avant la demande d'aide.

A titre informatif, il est important de rappeler qu'au 3 décembre 2020, le fonds de solidarité pour les Alpes-Maritimes c'est : **48 133 versements** pour un total de **223 millions d'euros d'aides distribuées.**

Depuis le début de la crise sanitaire du Coronavirus, le Gouvernement a mis en place de nombreux dispositifs pour venir en aide aux entreprises et prévenir leur cessation d'activité.

Délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales, remises d'impôts directs, aides au paiement des loyers, prêts garantis par l'État, rééchelonnements des crédits bancaires, dispositif de chômage partiel, fonds de solidarité, ... sont autant de mesures mises en place par la France qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Vous remerciant par avance de l'écho que vous pourrez réserver à cette information.

Pour toute information : Céline LEROYER - 06 72 28 72 96